

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

**ABSENTS ET EXCUSES :**

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

**POUVOIRS :**

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : RENCONTRES A LIRE 2019, 20EME SALON DU LIVRE DE DAX : PROGRAMME, TARIFS, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de sa politique en faveur du livre et de la lecture publique, la ville de Dax organisera la 20ème édition du salon du livre du 12 au 14 avril 2019.

Cette manifestation qui constitue l'un des trois temps forts culturels organisés par la ville, a pour objectifs de :

- faire découvrir au public des auteurs et des maisons d'édition représentant des courants et des esthétiques variés (trente éditeurs et libraires)
- susciter des rencontres privilégiées entre le public, les auteurs et illustrateurs grâce à des conférences, ateliers et animations,
- sensibiliser le jeune public à la lecture et l'écriture avec des actions d'éducation artistique menées tout au long de l'année (concours jeunesse, ateliers),
- faire que la ville soit un acteur important et participe à la chaîne du livre sur le territoire (salon, expositions, journée professionnelle).

Le programme très éclectique, détaillé en annexe (rencontres d'auteurs, journée professionnelle, concours, spectacles, expositions...) est bâti afin d'être accessible au plus grand nombre et s'adresse à un public allant de la petite enfance, aux adolescents, aux adultes et cela dans un souci de diversité et de qualité.

La direction artistique s'applique à inviter les écrivains et illustrateurs confirmés comme les nouveaux talents, les personnalités d'envergure nationale et internationale mais aussi à puiser dans la richesse des talents de la région.

En 2019, pour la seconde année, la partie salon et une partie des animations se dérouleront au Splendid hôtel. Les lectures et rencontres d'auteurs seront programmées à la brasserie de l'Atrium, les spectacles à l'Atrium et certains ateliers / restitutions à la bibliothèque.

L'accès au salon ainsi qu'à une grande partie des animations proposées sera gratuit hormis deux spectacles programmés à l'Atrium et dont les tarifs ont été approuvés par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2018.

Afin de mettre en œuvre la manifestation, il convient d'autoriser la ville à prendre en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiements de tous les intervenants ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Il convient également de fixer les prix remis aux lauréats du concours Jeunesse et du prix des Rencontres à lire (conformément aux règlements déposés chez un huissier) : 500 € pour le prix des Rencontres à lire (somme versée par virement après l'annonce du résultat le 14 février 2019).

Pour les participations individuelles : deux prix d'une valeur de 20 € (chèques cadeaux librairie) seront décernés dans chacune des 9 catégories et une place de cinéma d'une valeur de 5 € offerte à chaque participant.

Pour les participations en groupe et scolaires : deux prix d'une valeur de 40 € (lot de livres pour la classe) seront décernés dans chacune des 6 catégories.

Le programme proposé représente un budget global de 100 000 €.

DEPENSES	100 000 €
Budget artistique	21 000 €
Transport/Hébergement/Restauration	14 000 €
Frais Techniques	16 000 €
Frais annexes (divers, taxes ...)	7 000 €
Communication	13 000 €
Logistique	29 000 €
RECETTES	100 000 €
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	7 000 €
Conseil départemental des Landes	5 000 €
Participation ville de Dax	88 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes seront inscrits au budget culture, exercice 2019.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme des Rencontres à Lire, 20ème salon du livre de Dax, son budget et son plan de financement,

FIXE les prix du concours Jeunesse et du Prix des Rencontres à lire tels que définis ci-dessus,

APPROUVE la gratuité d'accès au salon ainsi qu'aux différentes animations, hormis les spectacles prévus à l'Atrium

APPROUVE la prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et défraiements des intervenants,

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Landes à leur taux maximum,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette manifestation.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190221-29-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 22 Février 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».